

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 26 Janvier 1897

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince a reçu du Saint-Père une réponse à la lettre de félicitations adressée par Son Altesse Sérénissime à Sa Sainteté, à l'occasion du renouvellement de l'année.

**NOUVELLES LOCALES**

L'inauguration de la cinquième exposition internationale des Beaux-Arts, à Monte Carlo, a eu lieu mercredi 20 janvier.

S. A. S. Madame la Princesse, qui devait rehausser par sa présence l'éclat de cette cérémonie, avait, étant malade, envoyé pour la représenter, Mademoiselle Odile de Richelieu qu'accompagnaient M<sup>lle</sup> Ethel Oliver, dame d'honneur, M<sup>me</sup> Cécile Gastaldi, dame du Palais, M. le Colonel Comte d'Orémieulx, 1<sup>er</sup> Aide de Camp.

Mademoiselle de Richelieu a été reçue à son arrivée par M. G. de Dramard et les membres du Comité de l'Exposition, MM. Gérôme, Edouard Detaille, Aublet, Weekes, etc., ainsi que par M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, et par M. Georges Bornier, Directeur Général.

Dans l'assistance, S. E. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, M. de Mac Carthy, Secrétaire Général, M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, M. le Comte de Coataudon, Commissaire du Gouvernement, les membres du Conseil d'Etat, ceux du Tribunal Supérieur, les officiers des Gardes et des Carabiniers, les fonctionnaires de la Principauté, l'élite de la société monégasque et les membres des colonies étrangères en villégiature sur le littoral.

Les honneurs des salons de l'Exposition ont été faits par M. de Dramard à Mademoiselle de Richelieu. La visite terminée, un concert a été donné dans le hall par l'Orchestre. M. Vigna a été chaleureusement applaudi après la danse des Ondines de Loreley, œuvre délicieuse de M. Catalani, que M. Vigna a conduite avec une incomparable finesse.

M Jehin a également obtenu un grand succès avec une transcription symphonique d'*Amy Robsart*, l'opéra si remarquable de M. I. de Lara, et avec la Marche Hongroise de la *Damnation de Faust*.

Après cette magnifique audition de pages de maîtres, le public s'est rendu dans la salle de spectacle où il a fait de flatteuses ovations à M<sup>lle</sup> Paola Rainaldi, jeune et charmante cantatrice, qui a dit avec autant d'art que de sentiment la valse de *Mireille*, et *Printemps Nouveau* de Vidal. M. Greil, artiste doué d'une fort belle voix de basse, a dit avec ampleur l'air de la *Reine de Saba*, de Gounod, et celui de *Philémon et Baucis*.

Ce deuxième concert terminait la fête. Mademoiselle de Richelieu, qui y assistait dans la loge Princièrè, a été reconduite, à sa sortie, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans

signaler un admirable bouquet destiné à S. A. S. la Princesse et qui frappait les regards à l'entrée du hall. C'était un navire en broderies de soie, la voile représentant l'écusson des Grimaldi. Du navire émergeaient, en gerbe gracieuse, des fleurs merveilleuses par leur rareté et leur grand nombre. Tout ce que l'art de l'horticulteur peut enfanter était réuni dans ce bouquet : orchidées, *anthurium*, lilas, muguet, roses, œillets, magnolias, etc.

Nous devons aussi mentionner la satisfaction du public distingué présent à cette inauguration. Les toiles exposées sont, pour la plupart, très belles et leur mérite, comme leur savante installation, font grand honneur au bon goût de M. de Dramard, l'habile organisateur de cette exhibition artistique.

Nous apprenons avec peine la mort, à Paris, du docteur Louis Chevalet, médecin honoraire du Prince, et qui avait été pendant plus de trente-cinq ans attaché à la personne du Prince Charles III. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, une notice sur ce bon et digne serviteur de la Famille Princièrè.

Son Altesse Sérénissime le Prince a donné à sa mémoire une preuve d'affection et d'estime, en se rendant aux obsèques qui ont eu lieu hier.

Demain mercredi 27 janvier, la Principauté célébrera la fête de Sainte Devote, sa patronne.

M<sup>me</sup> Davoigneau-Donat a adressé à S. A. S. Madame la Princesse, la somme de 100 francs, qui, selon le désir de la donatrice, a été remise au Bureau de Bienfaisance.

S. E. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, a reçu pour les œuvres charitables de la Principauté : De M<sup>me</sup> Lefebvre, propriétaire, villa Dolce, 200 francs ;

De M. Antoine Vial, membre de la Chambre de Commerce de Nice, propriétaire à Monaco, 100 francs ;

De M. Marion, propriétaire à Monte Carlo, 100 francs.  
 Total. 400 francs.

Nous donnons ci-après le programme des représentations d'opéras qui auront lieu sous le haut patronage de LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco :

Samedi 30 janvier et mardi 2 février. — *La Traviata*, avec M<sup>me</sup> Adelina Patti ; MM. Apostolu, Caruzon, Albert, Queyla et Greyl.

Samedi 6 février. — *Lucia*, avec les mêmes artistes.  
 Mardi 9 février. — Concert donné par M<sup>me</sup> Adelina Patti et M. Isidore de Lara.

Jeudi 11 et samedi 13 février. — *Don Juan*, avec M<sup>lle</sup> Van Zandt, M<sup>me</sup> Marcy, Raunay ; MM. Vergnet, Maurel, Boudouresque père, Isnardon et Queyla.

Mardi 16 et samedi 20 février. — *Rigoletto*, avec M<sup>lle</sup> Van Zandt, M<sup>me</sup> Raunay ; MM. Apostolu, Maurel et Boudouresque père.

Mardi 23, jeudi 25 et samedi 27 février. — *La Reine de Saba*, avec M<sup>lle</sup> Lola Beeth, M<sup>me</sup>s Héglon, Franziska ; MM. Vergnet, Maurel, Boudouresque père et Albert.

Mercredi 3 et samedi 6 mars. — *Werther*, avec M<sup>lle</sup>s Charlotte Wyns, Vuillaume ; MM. Van Dyck, Bouvet, Albert, Queyla et Greyl.

Jeudi 11, samedi 13 et lundi 15 mars. — *Moïna* (création), avec M<sup>me</sup> Gemma Bellincioni ; MM. Van Dyck, Maurel, Melchissédéc, Bouvet, Boudouresque père, Queyla et Albert. — La représentation du lundi 15 commencera par une Conférence de M. Francisque Sarcey.

Samedi 20, mardi 23 et samedi 27 mars. — *Otello*, avec M<sup>me</sup> Mendioroz ; MM. Tamagno, Kaschman, Giraud, Ercolani et Albert.

Mardi 30 mars et jeudi 1<sup>er</sup> avril. — *Amy Robsart*, avec M<sup>me</sup>s Darelée, Héglon ; MM. Tamagno, Kaschman, Ercolani et Queyla.

Samedi 3 et mardi 6 avril. — *Poliuto*, avec M<sup>me</sup> Mendioroz ; MM. Tamagno, Kaschman et Ercolani.

On connaît l'immense succès des concerts classiques de Monte Carlo. Non-seulement un orchestre incomparable y interprète tous les jeudis, devant un public choisi, les œuvres des compositeurs célèbres, mais encore on peut y applaudir des artistes du plus grand mérite tels que M<sup>lle</sup> de Francisca, qui, jeudi dernier, à ravi l'auditoire d'élite qui se pressait dans la salle Garnier.

Cette aimable cantatrice, qui joint une voix superbe à un talent consommé, a dit avec un exquis sentiment de passion et de tristesse l'air d'*Hamlet*. Les assistants, émus et surpris, ont réservé à M<sup>lle</sup> de Francisca une chaleureuse ovation qui nous fait espérer que la Société des Bains voudra bien nous permettre d'applaudir encore cette étoile naissante qui sera bientôt de première grandeur

**ESTUDIANTINA MONÉGASQUE**

Composition du bureau :

Président.....	MM. Bernard Treglia.
Directeur d'honneur.....	F. Bellini.
Directeur.....	A. Roccatani.
Sous-Directeur.....	A. Giordano.
Vice-Président.....	A. Ramel.
Secrétaire.....	F.-P. Ampugnani
Trésorier.....	C. Faraldo.
Commissaires :	MM. A. Cavagnero, L. Fioupe, J. Mi-gnon, J. Verneti.

A l'occasion du jour de l'an, les membres de la Colonie française, réunis chez le Consul, ont tenu à adresser à M. Faure, Président de la République, le télégramme suivant :

Consul de France, Monaco  
 à Président de la République.

Les membres de la Colonie, qui comprend cinq mille Français, réunis au Vice-Consulat à l'occasion de la nouvelle année, ont l'honneur d'adresser à Monsieur le Président de la République leurs respectueux hommages et leurs vœux. Ils gardent le précieux souvenir de la visite qu'il a faite à la Principauté et tiennent à lui exprimer leurs sentiments dévoués et reconnaissants.

Le service du Protocole a fait parvenir à M. Glaize la dépêche qui suit :

Monsieur le Président de la République a reçu le télégramme que vous lui avez adressé pour lui transmettre, à l'occasion du premier de l'an, les respectueux hommages et les vœux de la Colonie française à Monaco.

Monsieur le Président, très touché de cette attention, vous serait obligé d'être auprès de cette Colonie, l'interprète de ses vifs remerciements.

La jolie comédie de Jules Sandeau, *Mademoiselle de la Seiglière*, a été un nouveau succès pour les artistes de la Comédie française ; M<sup>me</sup> Baretta-Worms, M<sup>me</sup> Blanche Pierson, M. Coquelin cadet, M. Worms, M. Laugier. Assistance aussi nombreuse que distinguée.

Ce soir et jeudi, *Un Caprice*, de Musset, et *Tartufe*, de Molière.

M. Paderewski a remporté hier soir un succès éclatant, d'ailleurs amplement justifié par son merveilleux talent, qui le place au rang des plus célèbres pianistes, tels que Chopin, Liszt, etc.

Paderewski est maître absolu de son clavier : il le domine. Il est doué à la fois d'une vigueur et d'une énergie remarquables, en même temps que d'une délicatesse de touche et d'une netteté extraordinaires. Il possède en outre, un don d'intuition de tous les styles, ce qui lui permet d'exécuter avec une égale perfection la musique des maîtres les plus divers.

Le *Concerto en fa mineur* de Chopin et le *Concerto en mi bémol* de Liszt ont été pour lui l'occasion d'un véritable triomphe.

Condamnations prononcées par le Tribunal Supérieur dans ses audiences correctionnelles de la semaine dernière

Le 19 janvier : Michel Bezzone, 50 ans, cultivateur à Ceva, 6 jours de prison pour mendicité.

Le 21 janvier : Jean-Baptiste Castello, 28 ans, jardinier à Beaulieu, abus de confiance, 3 mois de prison et 25 francs d'amende;

Constant Rolfo, 50 ans, journalier au Carnier (Turbie), 6 mois d'emprisonnement pour vol.

Le 22 janvier : Etienne Duplex, 50 ans, cordonnier, sans domicile fixe, 8 jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion et pour mendicité.

Mercredi 20 janvier, à 7 heures et quelques minutes, une dame, qu'on a su depuis se nommer Marie Rouceaux, rentière, 44 ans, native de Paris et habitant Beaulieu, était à la gare de Monte Carlo et traversait la voie malgré les cris des employés qu'elle n'entendait sans doute pas, pour prendre le train venant de Menton, quand elle fut atteinte par la locomotive du train 331 arrivant de Nice

La pauvre femme renversée fut traînée sur une longueur de plusieurs mètres, quoique le mécanicien eut immédiatement renversé la vapeur. Quand on releva M<sup>me</sup> Rouceaux, elle avait cessé de vivre, les bras et les jambes étaient brisés. M. le docteur Balestre, de Menton, présent à l'accident constata le décès.

M. le docteur Colignon et M. le Commissaire de Police firent transporter le corps à l'Hôtel-Dieu et la justice procéda à une enquête qui établit ce que nous venons de relater.

PALAIS DES BEAUX-ARTS DE MONTE CARLO

Cinquième Exposition annuelle de peinture, aquarelles et sculpture. — Prix d'entrée, 1 franc. Tombola, prix du billet, 1 franc. — Tirage tous les samedis, à 3 heures, dans le Jardin d'Hiver à dater du 6 février.

Les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, dans le hall, à 2 heures. concert par l'orchestre du Casino de Monte Carlo ;

Dans la salle des spectacles, représentations théâtrales, comédies, vaudevilles, pantomimes, opérettes, etc

Mercredi 27, vendredi 29 et samedi 30 janvier, à 5 heures, représentation de M<sup>lle</sup> Félicia Mallet, *Rêve d'artiste*, pantomime en un acte, livret de miss Lowther, musique de Nita Gaetano Moncrieff.

*Divertissement*, M<sup>lle</sup> Francesca, M. Greil.

La liste des voitures et motocycles pour la course Marseille-Nice-Monte Carlo des 29, 30 et 31 janvier, est définitivement close et ne diffère guère de celle que nous avons publiée. Il y a 43 voitures mécaniques de différents systèmes et 25 motocycles.

Pour les automobiles, il y a 34 prix.

1<sup>er</sup> prix, 2,000 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 1,000 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 800 fr.; 4<sup>e</sup> prix, 600 fr.

16 prix de 500 fr.; 14 prix de 400 fr.

Total des prix 18,000 fr.

Pour les motocycles il y a 20 prix.

1<sup>er</sup> prix, 500 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 300 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr.; 4<sup>e</sup> prix de 200 fr.

4 prix de 150 fr.; 12 prix de 100 fr.

Total des prix, 3,000 fr.

Voici, après la répartition des prix en espèces, celle des médailles :

*Automobiles.* — Grande médaille en argent, offerte par l'Automobile-Club de France, à la voiture automobile gagnant la course Marseille-Nice-Monte Carlo ; médaille d'argent, offerte par l'Automobile-Club de France, à la voiture automobile arrivée seconde.

Médaille d'argent, offerte par l'Automobile-Club de France, à la voiture automobile arrivée troisième.

Quatre médailles de vermeil, offertes par le Comité des Fêtes de Nice, aux quatre premiers arrivés de la course parmi les voitures occupées durant tout le parcours par leur propriétaire et actionnées par des moteurs de quatre chevaux et au-dessous.

Médaille de vermeil, offerte par la ville de Toulon à la voiture automobile ayant effectué le parcours entre Marseille et Toulon dans le moins de temps.

Médaille de vermeil offerte par la ville de Cannes à la voiture automobile ayant effectué le parcours entre Marseille et Cannes dans le moins de temps.

Médaille de vermeil, offerte par la Commission Sportive à la voiture automobile ayant effectué le parcours entre Fréjus et Nice dans le moins de temps.

*Motocycles.* — Médaille de vermeil, offerte par le Touring Club de France au motocycle gagnant la course Marseille-Nice-Monte Carlo.

Médaille de vermeil, offerte par la France-Automobile au motocycle arrivé second.

Médaille d'argent offerte par le Touring-Club de Marseille au motocycle arrivé troisième.

Médaille de vermeil, offerte par la Commission Sportive au motocycle ayant effectué le parcours entre Fréjus et Nice dans le moins de temps.

Des médailles de bronze offertes par l'Automobile-Club de France seront décernées à tous les concurrents qui auront accompli soit en voiture, soit en motocycle, le parcours complet de la course.

D'autre part, dans la réunion qu'elle a tenue la semaine dernière, la Commission Sportive a pris la décision suivante :

« A la suite de la lettre adressée à M. le président de la Commission Sportive, par M. le président de l'Automobile-Club de France, au nom de cette Société, priant la Commission Sportive de fixer le point d'arrivée de la course Marseille-Nice-Monte Carlo, au village de la Turbie, afin d'éviter les accidents possibles dans la descente de la Turbie à Monte Carlo en allure de course.

« Cette commission réunie d'urgence a pris la décision suivante :

« La troisième étape de la course Marseille-Nice-Monte Carlo est ainsi modifiée : Troisième jour, de Nice à la Turbie par la route de la Corniche.

« Départ de Nice, le 31 janvier à 9 heures et demie du matin (Jetée-Promenade).

« Arrivée à la Turbie... Pointage d'arrivée, fin de course.

« A partir de la Turbie, les voitures continueront leur marche sur Monte Carlo, suivant le parcours fixé antérieurement, mais à une allure très modérée, et avec l'interdiction absolue de dépasser la voiture qui précède en tant que cette voiture ne sera pas arrêtée.

« A Monte Carlo, arrêt de deux heures conformément au programme qui est maintenu en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus. Arrivée à Nice en promenade. »

Jeudi 28 Janvier 1897, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

10<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M. I.-J. PADEREWSKI

*Fête académique*, ouverture..... J. Brahms.

*Concerto en la mineur*..... Schumann.

M. PADEREWSKI.

*Phaëton*, poème symphonique..... Saint-Saëns.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

Prélude d'Armor..... Silvio Lazzari.

*Fantaisie Polonaise*..... Paderewski.

L'AUTEUR.

*Les adieux de Wotan* (Incantation du Feu) . Wagner.

Final de l'opéra *La Walkyrie*.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi 19 Janvier 1897

Trente tireurs ont pris part au *Deuxième Prix supplémentaire* qui a été partagé entre MM. de Montesquiou et J. Denny, 7 sur 7, premiers ; M. Mackintosh, 13 sur 14, troisième

Autres poules gagnées par MM. Journu et Robinson.

Mercredi 20 Janvier

Quarante-huit tireurs ont pris part au *Prix du Guadalquivir* qui a été gagné par M. Calari, 11 sur 11, premier ; deuxième et troisième place partagées entre MM. Hans Marsch et comte Lambertye, 10 sur 11.

Autres poules partagées entre MM. Galetti, Léon, Roberts, Benvenuti, Robinson, comte du Taillis, Thomas, Gourgaud, baron de Montchoisy, Pederzoli.

Vendredi 22 Janvier

Soixante-quatre tireurs ont pris part au *Prix de la Seine*, qui a été partagé entre MM. Thomas et Mackintosh, 19 sur 19, premiers ; M. Casapicola, 18 sur 19, troisième.

Samedi 23 Janvier

Le *Troisième Prix supplémentaire* a réuni cinquante-sept tireurs. La première et la deuxième place ont été partagées entre MM. Moncorgé et le baron de Brouilly, 9 sur 9, premiers ; M. J. Grasselli, 8 sur 9, troisième

Les autres poules ont été partagées entre MM. Journu, Scheonborg, de Montesquiou, Paccard, Verri, Drevon, comte de Robiano, Calari.

Lundi 25 Janvier

Soixante-huit tireurs ont pris part au *Prix du Rhône* qui a été partagé entre MM. Galfon et le baron de Heeckeren, 11 sur 11, premiers ; M. Pedro, 10 sur 11, troisième.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

1<sup>er</sup> JOUR. — Jeudi 28 Janvier

GRANDE POULE D'ESSAI

2,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une poule de 100 fr. chaque. Le second recevra 500 fr. sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 300 fr. et 20 % ; le quatrième, 200 fr. et 15 % ; le reste au premier. — 1 pigeon à 25 mètres. — Barrage à 26 mètres.

2<sup>e</sup> JOUR. — Samedi 30 Janvier

PRIX D'OUVERTURE

3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 750 fr. sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 500 fr. et 20 % ; le quatrième, 250 fr. et 15 % ; le reste au premier. — 1 pigeon à 26 mètres. Barrage à 27 mètres.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> JOURS. — Lundi 1<sup>er</sup> et Mardi 2 Février

GRAND PRIX DU CASINO

Un objet d'art et 20,000 francs, ajoutés à 200 fr. d'entrée. Le second recevra 4,000 fr. sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 2,000 fr. et 25 % ; le quatrième, 1,000 fr. et 15 % ; le reste au premier. — 12 pigeons ; le premier jour, 4 pigeons à 26 mètres ; le second, 8 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce même prix en 1896 reculera de 2 mètres. Tout gagnant, d'un Grand Prix du Casino, antérieurement, reculera d'un mètre. — 3 pigeons manqués entraîneront la mise hors concours.

5<sup>e</sup> JOUR. — Jeudi 4 Février

PRIX DE MONTE CARLO

(GRAND HANDICAP LIBRE)

3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 750 fr. sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 500 fr. et 20 % ; le quatrième, 250 fr. et 25 % ; le reste au premier. — 1 pigeon.

6<sup>e</sup> JOUR. — Samedi 6 Février

PRIX DE CONSOLATION

Une médaille d'or et 1,000 francs.

(Les conditions de ce prix seront ultérieurement publiées).

CHRONIQUE DU LITTORAL

COURSES DE NICE

JEUDI 21 JANVIER — QUATRIÈME JOURNÉE

PRIX DE CARABACEL (2,500 francs, course plate pour hacks et hunters) — *La Do Ré*, à M. G. de Fondclair, arrive 1<sup>er</sup>, après une bonne lutte, battant *Gantelet*, au vicomte R. d'Almont, second, et *Read*, à M. Grardel, troisième

GRAND PRIX DE LA VILLE DE NICE (20,000 francs, steeple-chase). — *Isère*, au comte de Valady, premier, battant *Lavater*, à M. Maurain, second, et *Special*, à M. C. Ridet, troisième.

PRIX DU CHEMIN DE FER (3,000 francs, steeple-chase). — *Mignonne*, à M. Cléménçon, s'est placée première, devant *Attichy*, à M. T. Carter, lequel précédait *Carabas*, à M. Robert Chesnay.

PRIX DE MENTON (4,000 francs, course de haies). — Cette course, qui clôturait la réunion, a été gagnée par *Vendôme*, au comte de Valady, dont les couleurs triomphaient pour la deuxième fois, battant *Péronelle*, à M.

Gaillard fils, second, et *Albe*, au comte de Songeons, troisième.

CINQUIÈME JOURNÉE

La dernière réunion des Courses de Nice a eu lieu par un bien gai soleil, que chacun appréciait d'autant mieux qu'on en avait été privé au cours des précédentes journées.

L'hippodrome présentait un très joli coup d'œil; le pesage, gentiment décoré de fleurs et d'arbustes, était comble; c'est dire que, malgré le froid, personne n'avait voulu manquer la journée de clôture.

PRIX DU PAILLON (3,000 fr., course plate, gentlemen-riders). — *Gantelet*, au vicomte d'Almont, premier, battant *Orchidée*, à M. Gasquet, second, et *Anarchiste*, à M. H. Lesage, troisième.

PRIX DE CANNES (3,000 fr., haies, à réclamer). — *Sylvana*, au comte de Lavaucoupet, s'est placée première, devant *Comte-Jean*, à M. Dugas, et *Ouistreham*, au vicomte d'Espous de Paul, troisième (distancé).

PRIX DE LA SOCIÉTÉ (10,000 fr.) — *Albe*, au comte de Songeons, première; *Le Cher*, au vicomte de Drée, second, et la *Belle Ferronnière*, au vicomte d'Espous de Paul, troisième.

PRIX DU VAR (4,000 fr., steeple-chase). — *Balacès*, à M. G. Sterne, battant *Marée*, à M. de Fondclair, seconde, et *Esbly*, à M. Albert Menier, troisième.

**Menton.** — S. M. l'Impératrice d'Autriche, accompagnée du général A. von Berzevitz, aide de camp et de la baronne Senneyey, sa dame d'honneur, est arrivée le 18 janvier à Menton et s'est rendue à l'Hôtel du Cap-Martin où Elle doit résider cet hiver.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le monde officiel ne s'est pas encore *britannisé* — pardon du néologisme. La *season* n'est pas en mai : conformément à la vieille tradition française, c'est en hiver qu'il reçoit.

M. Félix Faure, Président de la République, et M<sup>me</sup> Félix Faure ont donné cette semaine un très brillant dîner de cent couverts aux membres du corps diplomatique. La table, dressée dans la grande salle des fêtes du Palais de l'Élysée, était ornée de fleurs.

M<sup>me</sup> Félix Faure avait à sa droite le nonce apostolique et à sa gauche l'ambassadeur de Russie. M. Félix Faure avait à sa droite la baronne de Morenheim et à sa gauche la comtesse Tornielli. Les autres convives étaient : les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Turquie, la comtesse Marie de Munster, les ministres de Suisse, des Pays-Bas, de Grèce, de Suède et Norvège, du Brésil, de Belgique, du Mexique, du Guatemala, de Roumanie, de Bavière, de Monaco, de la République sud-africaine, de Chine, de Colombie, d'Haiti, les chargés d'affaires du Luxembourg, de Saint-Marin, de Libéria, du Siam, du Danemark, du Chili, de l'Uruguay, du Pérou, de Serbie; M<sup>mes</sup> Lardy, Delyauni, baronne du Charmel, M<sup>mes</sup> Dué, Piza, de Mier, Ghika, Reyes, baronnes Roissard de Bellet, Steni, M<sup>mes</sup> Suriya, Salas Edwards, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Tournier, MM. Nisard, Le Gall, Blondel, Crozier, Mollard, etc.

Le dîner a été suivi d'une réception ouverte qui a été très élégante.

C'était la préface obligatoire et conforme au protocole d'autres grandes réceptions officielles.

Le 6 février, dîner de cent dix couverts au quai d'Orsay, offert par M. Hautaux aux membres du corps diplomatique et aux ministres. Il sera suivi de réception.

Le 13 février, dîner et réception à la présidence du Conseil.

×

Dans le monde, on n'a pas encore inauguré les grandes réceptions. On entr'ouvre les salons pour des réunions intimes où l'on cause, et où un peu de musique précède un tour de valse.

Cette semaine, dans le monde politique et dans celui des fonctionnaires, on s'est beaucoup entretenu de la mort de M<sup>me</sup> Hippolyte Carnot, veuve du ministre de l'Instruction publique en 1848, mère du Président de la République, qui s'est éteinte à Paris à l'âge de 80 ans.

M<sup>me</sup> veuve Hippolyte Carnot avait fait une chute assez grave, qui avait déterminé une inflammation du cerveau. Depuis plusieurs jours, sa famille ne la quittait plus. Elle est morte entourée de son dernier fils, M. Adolphe Carnot, de ses petits-fils, MM. Sadi, Ernest et François Carnot, et de sa belle-fille M<sup>me</sup> veuve Carnot qui, quoique souffrante, a tenu à venir prier près de la mère de son mari.

Fille du colonel Dupont, ancien aide de camp de Lazare Carnot, ministre de la guerre, M<sup>me</sup> Jeanne-Marie-Grâce-Claire Dupont, avait, en 1836, épousé M. Hippolyte Carnot, fils de l'organisateur de la victoire.

M<sup>me</sup> Hippolyte Carnot, en l'époque du coup d'Etat, eut des trances continuelles pour la vie de son mari qui était un des chefs du mouvement de résistance. En 1857, Hippolyte Carnot fut envoyé en police correctionnelle comme conspirateur. Il ne fut condamné qu'à une amende. Cette femme supérieure n'eut qu'une heure de joie profonde. C'est le 3 décembre 1887 quand son fils fut élu président de la République; mais le bonheur eut bientôt un crépe. Quatre mois après, le 16 mars 1888, elle était veuve.

×

Dans le monde aristocratique il n'y a qu'une voix pour plaindre la famille de Chimay du scandale qui s'étale en plein tribunal. On y médit beaucoup des mariages avec des Américaines qu'on appelle méchamment « des mariages de l'autre monde. »

Cette sévérité est peut-être exagérée. Il ne faut pas imiter cet Anglais qui, débarquant à Boulogne, voit à l'hôtel une fille rousse et écrit sur ses tablettes : « Toutes les Françaises sont laides et rousses. » Il ne faut pas juger toutes les Américaines sur une Américaine trop fantaisiste.

Le mariage américain n'est d'ailleurs pas une invention de notre fin de siècle. Jérôme Bonaparte épousa Miss Paterson qui fut une femme exemplaire. Le prince Louis de Bourbon épousa une Havanaise, M<sup>lle</sup> Hamel. Le marquis de Bassano épousa miss Symes. Le duc de Praslin épousa Miss Forbes, le comte de Ganay, M<sup>lle</sup> Ridgway, le comte Jacques d'Aramon, Miss Fischer, le baron de Courval, Miss Ray, etc. Dans ces unions et dans cent autres, l'Américaine s'est montrée femme charmante, dévouée et fidèle. Rendons-lui hommage.

×

Les Cercles, fidèles observateurs des vieilles traditions, commencent à donner leurs soirées toujours amusantes.

Le Cercle artistique, surnommé l'*Epatant*, un des plus brillants de Paris, qui a compté M. Félix Faure parmi ses membres, a donné aux femmes et aux parentes de ses membres une fête charmante dont voici le programme :

Prologue en vers de M. G. Jollivet : M<sup>me</sup> Reichenberg.

*Ombres chinoises*, comédie de salon en un acte, du marquis de Massa : M<sup>me</sup> Rosa Bruck (la baronne des Rieux); M<sup>me</sup> Alice Lavigne (Hélène); M. Albert Lambert fils (Hector de Valvino).

*Quitte pour la peur*, comédie en deux actes, d'Alfred de Vigny : M<sup>me</sup> Marie Muller (Rosette); M<sup>me</sup> Marie-Louise Marsy (la duchesse); M. Le Bargy (le duc); M. Leloir (M. Tronchin); M. Croué (un laquais).

L'orchestre était dirigé par M. Domergue.

Notre confrère M. Gaston Jollivet, collaborateur du *Gaulois* depuis sa fondation, est un des hommes les plus spirituels de Paris. Son *Prologue* a été très goûté.

Le marquis de Massa a fait ses premières armes militaires et littéraires sous l'Empire. Il est l'auteur des *Commentaires de César* qui ont eu tant de succès à Compiègne. L'empereur, l'impératrice, le prince impérial, la princesse de Metternich et la princesse Mathilde étaient les interprètes de cette œuvre fine et délicate. Les *Ombres chinoises* en ont été le pendant.

×

A cette époque lointaine l'esprit courait... la Cour. Le duc de Moriy faisait jouer aux Bouffes des pièces qui sont restées au répertoire et présidait aimablement le Corps législatif.

En ce moment où on s'occupe du centenaire des chapeaux haut de forme, rappelons un mot de lui :

Peu de jours après son élection à la présidence du Corps législatif un chapelier lui disait :

— Comment coifferai-je, M. le duc? — Voyons il faudrait... il faudrait...

Et le duc :  
— Je sais ce qu'il faut... Un chapeau sérieux... avec un peu de gaieté dans les bords.

×

La prochaine représentation de *Spiritisme*, la pièce de Sardou qui sera l'événement théâtral de cet hiver, a remis à la mode les tables tournantes et les évocations.

Je connais une dame âgée qui, toutes les fois qu'elle m'invite à dîner, nous sert au dessert l'ombre d'un des quatre maris dont elle est veuve. Cette ombre se manifeste dans un pied de table. Cette femme distinguée croit au spiritisme; elle a cela de commun avec M. Victorien Sardou et quelques hommes distingués auxquels les journaux en quête d'actualités prennent en ce moment des interviews. J'attends au lendemain de la représentation de la pièce du maître, au théâtre de la Renaissance, pour avoir une opinion sur cette grave question. Ce que je sais, c'est qu'à la Renaissance il y a deux camps parmi les artistes : les uns croient au spiritisme, les autres le blagent. Mais il n'y a qu'une opinion sur le mérite de la pièce de Sardou.

Sardou d'ailleurs est devenu le roi du théâtre. Il n'a qu'à dire à Coquelin et à Sarah Bernhardt : « Voilà un rôle pour « vous ! » et le théâtre met la pièce en répétition. Que nous voilà loin de l'époque où Sardou, jeune homme pauvre et travailleur, habitait rue des Ursins. Il passait ses journées et ses nuits à composer une tragédie en cinq actes et en vers qui s'appelait la *Reine Urra*. La longueur des vers étaient, pour une innovation piquante, proportionnée à l'importance des personnages. La reine parlait en alexandrins, les ministres en vers de dix pieds, le menu peuple en vers de sept pieds. Il composa également les *Amis imaginaires*. Aucun directeur ne voulut prendre la peine de lire ces manuscrits. Aujourd'hui tout est changé!

Voilà à quoi je pensais l'autre jour en attendant mon tour d'être reçu dans le superbe cabinet de travail de Sardou. Le maître, coiffé de son légendaire béret de velours noir, me reçut comme toujours fort gracieusement; mais il fut très discret sur la pièce.

— Résolvez-vous le problème du spiritisme, lui demandai-je?

— Oh! non, me dit-il, je ne fais seulement que constater des faits dont j'ai été témoin. Les avis seront partagés : les uns seront pour, d'autres contre. Les uns verront dans les phénomènes que je rappellerai des manifestations divines; d'autres y verront — comme le cardinal Antonelli que vous avez connu — n'y verront que l'œuvre du diable.

Et Sardou ajouta :

— Je crois au spiritisme parce que j'ai vu de mes yeux des faits étourdissants. En fumant ma pipe, j'ai vu un guéridon se promener dans ma chambre, des fleurs tomber du plafond, les touches d'un piano se soulever d'elles-mêmes. J'aurais bien voulu qu'un guéridon me fit connaître le scénario de *spiritisme* : ce guéridon je ne l'ai pas rencontré, bien que j'ai fumé trois pipes dans ma chambre.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

VENTE DE BIEN DE MINEURES

Il sera procédé, le 23 février 1897, à 9 heures du matin, devant M. le chevalier DE LATTRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, commis à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné appartenant indivisément : 1<sup>o</sup> aux mineurs Jeanné-Ernestine-Marie-Magdeleine STECCHI et Marie-Virginie-Léonie-Suzanne STECCHI, sœurs; 2<sup>o</sup> à M. André DOUHIN, leur oncle.

Sur la poursuite de M. Fabio STECCHI, statuaire, demeurant à Nice, agissant au nom et comme tuteur légal et naturel de ses deux filles mineures sus nommées.

Ayant M<sup>e</sup> VALENTIN pour défenseur, en l'étude duquel il a fait élection de domicile.

En présence dudit M. André Douhin, dessinateur au *Petit Niçois*, demeurant à Nice, subrogé-tuteur des mineures sus nommées.

Monsieur Douhin, se réunissant volontairement au tuteur, aussi sus nommé, pour faire procéder à la vente de l'immeuble dont il va être parlé.

DÉSIGNATION :

Une villa dénommée

VILLA ANDRÉE-JEANNE

située à Monaco, dans la Condamine, au quartier de la Colla, surmontée d'un étage sur sous-sol, et entourée d'un petit jardin; le tout d'une superficie de quatre cent vingt-sept mètres carrés environ, figurant au cadastre de la Principauté, sous les numéros 400 et 401 de la section B, et confrontant : de l'est et du midi, au chemin de Monaco à la Turbie, de l'ouest à la propriété Garrus, et, du nord, à celle de M. Ajani.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt octobre dernier, qui a homologué une délibération du Conseil de famille des mineurs STECCHI, tenue le cinq dudit mois d'octobre, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville, l'un et l'autre dûment enregistrés, et l'adjudication a été fixée audit jour, par une ordonnance de M. le Président dudit Tribunal, en date du quinze janvier courant, aussi euegistrée.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le quinze janvier courant.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée, par M l'Avocat Général, à la somme de *trente-huit mille francs*, ci : **38,000 fr.**

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur, et pour tous autres renseignements, à M<sup>e</sup> Valentin, notaire, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Monaco, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

(Signé) VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 68 recto, case 1<sup>re</sup>. Reçu un franc.

(Signé) BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, à Monaco

En mars prochain, à des jours et heures qui seront ultérieurement fixés, seront mis en vente en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco en plusieurs lots, — 22,000 mètres de terrain divisés en deux parties par la voie ferrée, situés Commune de Roquebrune, quartier de la Vieille, entre Monte Carlo et le Cap Martin, au dessous et entre la nouvelle route et la mer, en face la villa « La Poulido » se prêtant admirablement à la création d'un hôtel ou autre établissement.

Quartier très abrité et plein d'avenir.  
Vue splendide sur Monte Carlo et l'Italie.  
Exposition plein midi.  
Dix minutes de Monte Carlo.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BLANC, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
rue Grimaldi, 39.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Sur les poursuites de monsieur Georges-Eugène-Alexandre DELAPORTE, pharmacien à Tourcoing y demeurant, ayant agi au nom et comme tuteur naturel et légal de Raymond et Gabrielle DELAPORTE, ses deux enfants mineurs demeurant avec lui, et ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco.

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> madame Emilie-Augustine-Louise-Joseph SALOMÉ veuve de monsieur Adolphe-Louis VANDERVINCK, propriétaire, demeu-



rant à Tourcoing ; 2°, de madame Emilie VANDERVINCK, épouse de monsieur DUBOIS DE LHERMONT, Président du Tribunal Civil de Pau, avec lequel elle demeure en ladite ville, toutes deux co-propriétaires indivisés, et 3°, de monsieur Léon VANDERVINCK, propriétaire, demeurant à Lille, subrogé-tuteur des mineurs DELAPORTE.

Se sont rendus adjudicataires, savoir :

1° Monsieur Alexandre CANIS, boulanger, demeurant à Monaco, ayant fait élection de domicile en sa demeure, d'une parcelle de terrain située à Monaco, au quartier du Castelleretto, cadastrée section B, numéro 423, d'une contenance de deux cent quinze mètres carrés, tenant par devant, à un chemin à créer, à droite au terrain restant appartenir aux vendeurs et à gauche à un autre chemin à créer, et ce au prix de cinq mille cent quinze francs outre les charges, suivant ordonnance rendue par monsieur le chevalier de Lattre, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, à l'audience des criées dudit Tribunal du vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-seize ;

2° Monsieur Joseph PERRIN-JAMÈS, employé au Casino, demeurant à Monaco, faisant élection de domicile en sa demeure, d'un parcelle de terrain située aux mêmes lieu et quartier que la précédente, cadastrée section B, numéro 423, d'une contenance de deux cent vingt mètres carrés tenant par-devant à un chemin à créer, à droite monsieur Canis, au fond les vendeurs et à gauche un autre chemin à créer, et ce au prix de quatre mille neuf cents francs outre les charges suivant ordonnance rendue par monsieur le chevalier de Lattre, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, à l'audience des criées dudit Tribunal du six octobre mil huit cent quatre-vingt-seize ;

Et 3° Madame veuve VANDERVINCK, déjà nommée, ayant fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc notaire, d'une parcelle de terrain située au même lieu et quartier cadastrée, section B n° 423 et d'une contenance de deux mille trente mètres carrés tenant au nord, monsieur de Vilaine, à l'est la dame Vandervinck et les mineurs Delaporte, à l'ouest les hoirs Blanc et au midi messieurs Chavanis, Charrin, Canis et Perrin-Jamès, et ce au prix de douze mille francs outre les charges, suivant ordonnance rendue par monsieur le chevalier de Lattre, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en l'audience des criées dudit Tribunal du dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

La grosse de chacune de ces trois ordonnances d'adjudication, transcrites au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, aujourd'hui même.

Cette insertion ayant pour but de purger les immeubles sus désignés de toutes hypothèques légales, avis est donné aux personnes ayant droit de prendre des inscriptions de cette nature, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur les immeubles dont il s'agit.

Monaco, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait, A. BLANC.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco (Condamine) 39, rue Grimaldi, 39

**VENTE PAR LICITATION**

avec admission d'étrangers

en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco du mardi 16 février 1897, à 9 heures du matin, d'une villa meublée, dite

**VILLA CHARMANTE**

située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, au pont de la Rousse, comprenant une maison élevée sur sous-sol et rez-de-chaussée, de deux étages avec jardin d'agrément, dépendant de la communauté Bacot-Gobin.

**FAITS ET PROCÉDURE :**

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur André-Michel GOBIN, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Lyon, quai Tilsitt, n° 26.

Lequel a fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire et défenseur à Monaco, y demeurant. En présence ou eux dûment appelés, de :

1° Monsieur Paul-Benoît GOBIN, demeurant à Lyon, rue de Vendôme, n° 96 ;

2° Monsieur Marcel-Jean-Antoine GOBIN, soldat au 109<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Chaumont, domicilié à Lyon, quai Tilsitt, n° 26 ;

3° Monsieur Joseph JACQUET, instituteur, demeurant à Lyon, chemin des Grandes-Terres, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur André-Henri GOBIN.

Et encore en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Noël VERNEY, avocat, demeurant à Lyon, avenue de Noailles, 47, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur André-Henri Gobin, nommé par déli-

bération du conseil de famille, du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, en remplacement de M<sup>e</sup> Vitard, décédé.

**EN EXÉCUTION :**

1° D'un jugement contradictoire rendu par la troisième Chambre du Tribunal civil de Lyon, le six août mil huit cent quatre-vingt-seize, expédié, notifié et signifié, et dont la grosse a été enregistrée à Monaco, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, folio 38, case 6<sup>me</sup> et suivantes ;

2° D'un jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-seize ;

3° D'une Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, en date du cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

**DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :**

Une villa appelée *Villa Charmante* située boulevard, des Moulins, au pont de la Rousse à Monte Carlo (Principauté de Monaco), se composant d'un corps de bâtiment construit en pierres, en forme de chalet, avec sous-sols, rez-de-chaussée et deux étages, sur une terrasse, avec murs de revêtements en pierre de cinq mètres environ au-dessus du sol de l'ancienne route, formant le chemin de servitude sur lequel elle a son entrée avec portail en fer.

On accède à la villa par un escalier en pierre séparé par une barrière en fer, de l'escalier identique desservant la villa voisine. Le rez-de-chaussée où se trouve la porte d'entrée au couchant, en haut d'un perron surélevé de cinq marches et ornée d'une marquise, est percée de deux fenêtres de tous côtés : Le premier étage formant avant-corps au midi avec balcon d'où la vue s'étend sur le vallon de la Rousse et la mer, est percée de trois fenêtres à chaque façade.

Le deuxième étage n'a qu'une seule ouverture de chaque côté, la toiture, forme chalet, est couverte en tuiles plates.

Dans la villa sont installés une sonnerie électrique, l'eau et le gaz.

Le jardin qu'entoure la villa, sauf du côté du nord où se trouvent deux volières adossées aux roches, est planté de divers arbustes, plantes et fleurs, tels que : orangiers, lamiers, bananiers et rosiers.

La villa est entourée, sauf du côté nord, d'une balustrade à la hauteur d'un mètre environ du sol, reliée par des pilastres en maçonnerie placés de distance en distance avec pots de fleurs au dessus.

Elle frontonne à l'est, à la propriété dite villa Pauline, appartenant à monsieur Verhoeven ; au midi, à l'avenue Carlotta et à l'ancienne route ; à l'ouest, à la villa Pondichéry appartenant à monsieur Gras, et au nord à un passage de servitude privée.

Cet immeuble fait l'objet d'un article unique avec la villa voisine dite Pondichéry, au cadastre de la Principauté où ils figurent sous le numéro 231 de la section E, sans indication de contenance.

Ensemble les objets mobiliers, meubles meublants décrits en un état dressé par M<sup>e</sup> Blanc défenseur poursuivant et par lui annexé au cahier des charges ci-après énoncé.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles cette vente aura lieu, suivant acte déposé au Greffe du Tribunal Supérieur par acte du sept janvier mil huit quatre-vingt-dix-sept.

**ADJUDICATION**

Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, l'adjudication aura lieu en un seul lot à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice, le mardi seize février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à neuf heures du matin, devant monsieur le Président du dit Tribunal, et en présence de monsieur l'Avocat Général, sur la mise à prix, outre les charges, de dix mille francs, ci. . . . . **10,000 fr.**

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Chapuis, avoué à Lyon, place de la République numéro 44, ou à M<sup>e</sup> Blanc, notaire à Monaco.

Et pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur où il est déposé.

Fait et signé à Monaco, par M<sup>e</sup> Blanc, soussigné, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé : A. BLANC.

Enregistré à Monaco, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 62 v°, case 2, reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu, 30

**VENTE APRÈS FAILLITE**

Le samedi trente janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans un magasin, sis à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue de la Madone, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de marchandises diverses et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur Léopold Manelli, épiciériste à Monaco, et consistant en : comptoirs, balances avec poids, grandes étagères, banc d'étalage en marbre, glaces, boîtes de conserve diverses, boîtes de sardines, bougies, chicorée, chocolat, amidon, savon, bouteilles d'huile d'olive, bouteilles de rhum, pâtes alimentaires et autres marchandises d'épicerie.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Honoré BERTRAND, huissier à Monaco 3, place Saint-Nicolas, 3

**VENTE VOLONTAIRE**

Le jeudi 28 janvier courant, à 2 heures de l'après-midi et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison sise à Monte Carlo, quartier du Tenao, près la route de Menton, derrière la villa Mont-Agel, il sera procédé à la vente de divers meubles, objets mobiliers et marchandises, tels que : chaises, tables, lits, armoires, draps de lit, serviettes, couvertures, batterie de cuisine, réveil, revolver, huile, vin, vinaigre, fûts, bonbonnes et jarres vides, dépendant de la succession en deshérence de feu André Martin dit Louis, en son vivant propriétaire à Monaco.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'huissier : BERTRAND.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**AVIS**

Les créanciers de la faillite **Léopold Manelli**, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de *vingt jours*, devant M. Raybaudi, syndic, à l'effet de lui faire la remise de leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

À l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le *vingt-six février* prochain, jour de *vendredi*, à deux heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur au Palais de Justice.

Monaco, le 23 janvier 1897.

Pour le Greffier en Chef, A. Croco, C. G.

Cabinet de M. SAUSSIER, agent de contentieux à Monte Carlo

**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 31 décembre 1896, enregistré, la Société en nom collectif ayant existé entre M. Jean-Baptiste GASTAUD, entrepreneur de camionnage, demeurant à Monaco, et M. Georges-Gérard LAURENTI (dit Aristide LAURENTI), même profession, demeurant en la même ville, sous la raison sociale **Gastaud et Laurenti**, pour l'exploitation d'un commerce de camionnage et de transports, a été déclarée dissoute, du consentement mutuel des parties, à partir du 31 décembre 1896.

M. Gastaud et Laurenti sont demeurés chargés de la liquidation du passif pouvant exister.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
18	754.7	754.1	754.2	754.1	754.1	12.0	14.0	13.5	10.9	11.0	85	S E fort.	Très variable, pluie Couvert, pluie id. id. id. Nuageux id.
18	754.5	754.1	753.9	754.1	755.0	9.9	11.6	11.0	10.8	10.1	87	id.	
19	757.8	758.5	758.0	758.0	758.1	10.3	11.2	11.0	10.2	10.0	79	S E faible	
20	755.1	754.1	751.5	749.5	747.5	10.5	11.2	11.0	10.7	11.1	88	id.	
21	736.4	735.2	733.2	732.6	732.1	10.2	10.6	11.0	10.0	9.5	89	S O fort	
22	733.0	734.6	734.5	735.2	736.2	7.0	6.2	4.8	3.5	1.9	90	id.	
23	741.0	741.9	742.0	743.9	745.1	3.0	7.2	5.3	4.3	4.1	83	S O faible	
DATES		18	19	20	21	22	23	24					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima 14.1	12.0	11.0	11.5	11.0	9.5	7.5			Pluie tombée : 39 <sup>mm</sup> 8		
		Minima 19.8	9.8	9.5	9.2	9.2	1.8	1.8					